



Commune de CHATENAY

Département Saône et Loire

## *PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL*

Du 27 Mars 2026

Date de convocation : 23/03/2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

En exercice : 11

Conseillers présents : 11

Stéphane HUET Maire, Patrick LEROUX adjoint au Maire, CHATELAIN Monique adjointe au Maire, Didier CHEVROT Adjoint au Maire

Les conseillers municipaux

Edith SIVIGNON, Jean-Pierre GRENIER, Denis LATRIVE, Jean-Paul FEIGNIER, Catherine BOYET, Aude FILLON, Cyrielle CHEVROT

Conseillers excusés : 0

Conseillers absents : 0

Le Conseil Municipal de la commune de Châtenay s'est réuni, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 23 mars 2026, en séance ordinaire, le vendredi 27 mars 2026 à 18 h 30, en salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et constate la présence de 11 conseillers ; il indique que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur Stéphane HUET, Maire de Châtenay, ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur LEROUX Patrick est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

---

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2026
- Mise en place du RIFSEEP – délibération n° 2026/16
- Droit à la formation des élus – délibération n° 2026/17
- Demande de subvention au titre des amendes de police – délibération n° 2026/18
- Création des commissions municipales internes et fixation de leur composition – délibération n° 2026/19
- Désignation des délégués au Syndicat intercommunal des eaux du Brionnais (SIEB) – délibération n° 2026/20
- Désignation des délégués au SPANC du Brionnais – délibération n° 2026/21
- Désignation des délégués au SYDESL – délibération n° 2026/22
- Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT – délibération n° 2026/23
- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) – délibération n° 2026/24
- Proposition de désignation des membres de la CCID – délibération n° 2026/25
- Désignation du membre de la commission de contrôle des listes électorales – délibération n° 2026/26
- Information sur l'arrêté du maire portant désignation du correspondant défense

- Information et échange sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus municipaux, avec projet d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de gestion de Saône et Loire (CDG 71)
- Questions diverses

---

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 06 mars 2026, adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Aucune observation n'étant formulée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 mars 2026.

---

## **POINT 2 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – DELIBERATION N° 2026/16**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite mettre en place un régime indemnitaire conforme au RIFSEEP pour les agents communaux, afin de mieux reconnaître les fonctions exercées, les sujétions particulières, l'expertise et l'engagement professionnel.

Il présente au Conseil les grands principes du dispositif, composé d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et, le cas échéant, d'un complément indemnitaire annuel (CIA), ainsi que les textes de référence applicables. Il expose les montants maximaux retenus pour les cadres d'emplois concernés, ainsi que les critères d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération n° 2026/16 instituant le RIFSEEP pour les agents de la commune, telle qu'annexée au présent procès-verbal.

## **POINT 3 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS – DELIBERATION N° 2026/17**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération relatif à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux pour la durée du mandat 2026–2032.

Il rappelle que la commune doit définir les orientations générales de la formation, fixer un crédit budgétaire minimal et préciser les modalités de prise en charge des frais (inscriptions, déplacements, hébergement) dans le respect des textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/17 fixant le cadre du droit à la formation des élus.

## **POINT 4 – DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » – DELIBERATION N° 2026/18**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet d'aménagement de sécurité de la traversée du bourg sur la RD 300. Il rappelle qu'une première subvention départementale de 5 200 € a été obtenue dans le cadre de l'appel à projets « voiries et ouvrages d'art sous maîtrise d'ouvrage communale ».

Il expose le coût prévisionnel de l'opération, le plan de financement envisagé et propose de solliciter une subvention complémentaire au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Département de Saône-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération n° 2026/18 autorisant Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police et à signer tous les documents et pièces nécessaires à son instruction.

## **POINT 5 – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES INTERNES ET FIXATION DE LEUR COMPOSITION – DELIBERATION N° 2026/19**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité, au début du mandat, d'organiser le travail municipal en créant des commissions internes par grands domaines de compétences (finances, travaux, urbanisme, vie locale, etc.) et en désignant les représentants de la commune dans certains organismes extérieurs.

Il présente le tableau « Commissions municipales et représentants – mandat 2026–2032 » qui liste, pour chaque commission interne et chaque organisme, les élus membres titulaires (et suppléants lorsqu'il y a lieu).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/19 et le tableau annexé, qui fera partie intégrante du présent procès-verbal.

#### **POINT 6 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEB (SIE DU BRIONNAIS) – DELIBERATION N° 2026/20**

Monsieur le Maire rappelle les missions du Syndicat intercommunal des eaux du Brionnais, compétent notamment en matière de production, de distribution et de gestion de l'eau potable sur le territoire des communes adhérentes. Il indique qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Il propose la désignation de Monsieur Stéphane HUET et de Monsieur Patrick LEROUX en qualité de délégués titulaires, et de Monsieur Denis LATRIVE et de Madame Monique CHATELAIN en qualité de délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération n° 2026/20 et désigne les délégués de la commune au SIEB tels que présentés ci-dessus.

#### **POINT 7 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SPANC DU BRIONNAIS (Service Public d'Assainissement Non Collectif) – DELIBERATION N° 2026/21**

Monsieur le Maire rappelle que le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Brionnais est chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif et de l'accompagnement des usagers concernés. Il précise que la commune doit y désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il propose la désignation de Monsieur Patrick LEROUX en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Denis LATRIVE en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération n° 2026/21 et procède à la désignation des délégués de la commune au SPANC du Brionnais tels que présentés ci-dessus.

#### **POINT 8 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYDESL (Syndicat départemental énergie Saône et Loire) – DELIBERATION N° 2026/22**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) exerce, pour le compte des communes adhérentes, des compétences en matière d'électricité, d'éclairage public et, plus largement, de transition énergétique. Il indique qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein de cet organisme.

Il propose la désignation de Monsieur Stéphane HUET en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Patrick LEROUX en qualité de délégué suppléant (à adapter si besoin en fonction de ce que vous avez effectivement décidé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération n° 2026/22 et désigne les délégués de la commune au SYDESL tels que présentés ci-dessus.

#### **POINT 9 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT (commission locale d'évaluations des charges transférées) – DELIBERATION N° 2026/23**

Monsieur le Maire présente les modalités de fonctionnement de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et rappelle que la commune dispose de deux sièges de titulaires et d'un siège de suppléant.

Il propose la désignation de Monsieur Stéphane HUET, Maire, et de Monsieur Patrick LEROUX, 1er adjoint, en qualité de membres titulaires, et de Monsieur Jean-Pierre GRENIER en qualité de membre

suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/23.

#### **POINT 10 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – DELIBERATION N° 2026/24**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de constituer la Commission d'appel d'offres pour l'examen des offres dans le cadre des marchés publics soumis à une procédure formalisée, pour la durée du mandat 2026–2032.

Il indique que la CAO sera présidée de droit par le Maire et composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants issus du Conseil municipal. Il propose la désignation de Patrick LEROUX, Monique CHATELAIN et Denis LATRIVE comme membres titulaires, et d'Edith SIVIGNON, Didier CHEVROT et Jean-Pierre GRENIER comme membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/24.

#### **POINT 11 – CCID (Commission communale des impôts directs) – PROPOSITION DE DESIGNATION DES MEMBRES – DELIBERATION N° 2026/25**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler la Commission communale des impôts directs (CCID) après le renouvellement du Conseil municipal.

Il précise que la commune doit proposer à la Direction départementale des finances publiques une liste de six commissaires titulaires et six suppléants, parmi les contribuables de la commune, en vue de leur nomination.

Il présente la liste des personnes proposées comme commissaires titulaires et suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/25 approuvant cette liste.

#### **POINT 12 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DELIBERATION N° 2026/26**

Monsieur le Maire rappelle la composition de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de moins de 1 000 habitants et indique qu'il appartient au Conseil municipal de désigner le membre représentant la commune, titulaire et, le cas échéant, suppléant.

Il propose de désigner Madame Edith SIVIGNON en qualité de membre titulaire et Madame Aude FILLON en qualité de membre suppléante, représentant la commune au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/26.

#### **INFORMATION – CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va désigner, par arrêté, Monsieur Didier CHEVROT en qualité de correspondant défense de la commune de Châtenay.

Il rappelle que le correspondant défense a pour mission de relayer, au niveau communal, l'information relative à la défense nationale, à la sécurité et aux dispositifs d'engagement citoyen.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

#### **POINT 13 – INFORMATION SUR LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du dispositif proposé par le Centre de gestion de Saône-et-Loire (CDG 71) pour la mise à disposition d'un référent déontologue à destination des élus municipaux. Il rappelle que ce référent a pour mission d'apporter aux élus, à leur demande, tout conseil utile au respect de leurs obligations déontologiques.

Il précise qu'une délibération devra être prise ultérieurement si la commune souhaite adhérer à ce dispositif. Le Conseil municipal prend acte de cette information.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire ouvre la séance des questions diverses et donne la parole aux membres du Conseil.

Monsieur Jean-Paul FEIGNIER indique qu'en accord avec la commission « Cadre de vie », il est prévu l'arrachage de deux haies ainsi que d'un sureau sur la place de la Liberté. Il précise également que Monsieur Jean-Claude JONEAU interviendra prochainement sur les chemins ruraux afin de réaliser des recoupes (saignées) destinées à améliorer l'écoulement des eaux sur les chemins de terre.

Monsieur Didier CHEVROT informe le Conseil de l'évolution du dossier relatif à la station d'assainissement semi-collectif. Après six années d'échanges avec le fournisseur et l'installateur, un flotteur électrique a été mis en place dans la chasse d'eau et le fonctionnement de la station est désormais jugé normal.

Madame Edith SIVIGNON fait un retour sur la matinée de travaux bénévoles organisée le vendredi 27 mars, qui s'est révélée très efficace. Douze bénévoles ont participé à des opérations de désherbage, de taille et de déblaiement. Elle informe également que Monsieur Jean-Michel GOUTTENOIR rejoindra la commune en qualité de saisonnier à compter du 1er avril.

Madame Cyrielle CHEVROT indique enfin qu'elle soumettra à la commission un projet de lettre trimestrielle ; Cette lettre présentera l'actualité de la commune ainsi que les principaux événements à venir.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, est signé par Monsieur le Maire et par la secrétaire de séance.

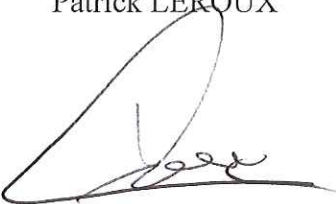
Le présent procès-verbal sera affiché en mairie et consultable conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

À Châtenay le 31 mars 2026.

La Secrétaire de séance,

Patrick LEROUX



Le Maire,

Stéphane HUET



